

DEPARTEMENT  
DU LOT

République Française  
COMMUNE DE GIGNAC

**Nombre de membres  
en exercice: 13**

**PV de la séance du mercredi 15 novembre 2017 à 20h30**

L'an deux mille dix-sept et le 15 novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 08 novembre, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE, Maire

**Présents : 11**

**Votants: 12**

**Sont présents:** Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, François MOINET, Arnaud RICOU, Martine GARDIN, Valérie BASTIEN, Joëlle CHASTANET, Georges DELPECH, Charles LASCAR, Marie-Claude LAVAL, Jean OBERLÉ.

**Représentés:** Patricia SEGALA par René PEYRODES

**Excusés:**

**Absents:** Jean-Marc FAUREL

**Secrétaire de séance:** Jean OBERLÉ

**ORDRE DU JOUR :**

- 1-Salle périscolaire : Délibération constatant la cession d'activité de l'entreprise CALISTE Jean-Marie et de la SARL Vilatte et Fils et approuvant l'encaissement des deux retenues de garantie ;
- 2-Décision modificative n° 3/2017-Vote de crédits supplémentaires sur le budget de la commune au chapitre 12-charges de personnel ;
- 3-Délibérations relatives à la suppression et à la création de deux postes suite à l'avancement de grade de deux agents après avis de la commission administrative paritaire ;
- 4-Divers.

**1-Salle périscolaire : Délibération constatant la cession d'activité de l'entreprise CALISTE Jean-Marie et de la SARL Vilatte et Fils et approuvant l'encaissement des deux retenues de garantie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux retenues de garantie relatives à la construction de la salle périscolaire n'ont pas pu être remboursées sachant que deux entreprises ont cessé d'exister.

Vu la cessation d'activité de l'entreprise CALISTE Jean-Marie en date du 09 juin 2015,

Vu la cessation d'activité de la SARL VILATTE et Fils en date du 05 avril 2013,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'encaissement des deux retenues de garantie soit :

- la retenue de garantie de l'entreprise CALISTE Jean-Marie d'un montant de 107.61€,
- la retenue de garantie de la SARL VILATTE et Fils d'un montant de 46.89€,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

- constate la cessation d'activité de l'entreprise CALISTE Jean-Marie et de la SARL VILATTE et Fils,

- approuve l'encaissement des sommes relatives aux deux retenues de garantie soit 107.61€ et 46.89€.

**2-Décision modificative n° 3/2017-Vote de crédits supplémentaires sur le budget de la commune au chapitre 12-charges de personnel**

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-3000.00	
6413	Personnel non titulaire	3000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

*PR*

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

– vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**3-Délibérations relatives à la suppression et à la création de deux postes suite à l'avancement de grade de deux agents après avis de la commission administrative paritaire**

Les délibérations relatives aux suppressions de ces deux postes suite à avancement de grade ne pourront intervenir qu'après avis du comité technique du centre de gestion (en cours).

**3.1-Création de poste suite à l'avancement de grade d'un agent**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création d'un poste correspondant au grade d'avancement.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 18/04/2017,

Vu le tableau des emplois,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création :

- d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet - Catégorie C - Groupe hiérarchique 3 à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017,

**Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

➤ACCEPTÉ la modification du tableau des effectifs à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017,

➤PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu.

**3.2-Création de poste suite à l'avancement de grade d'un agent**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2017.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création d'un poste correspondant au grade d'avancement.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 18/04/2017,

Vu le tableau des emplois,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création :

- d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet - Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017,

**Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

➤ACCEPTÉ la modification du tableau des effectifs à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2017,

➤PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu.

PR

## 4- Divers

### 4.1-Demande de salle pour les jeunes

Compte-rendu de la rencontre avec les jeunes en date du 02 novembre 2017.

Les points soulevés dans ce débat :

- Seront-ils sous un statut associatif ?
- Comment gérer la question des mineurs ?
- Comment se partager cette salle (actuellement le club des aînés, utilisations ponctuelles : ecaussystème pendant le festival, la course cycliste, etc...) Mise en place d'un planning ?
- Dans quelle tranche horaire cette salle sera mise à disposition ?

**En conclusion :** Nous sommes d'accord avec la mise à disposition d'une salle qui leur sera destinée aux conditions suivantes :

- o ils se mettent sous un statut associatif,
- o un règlement intérieur de gestion de la salle
- o une convention entre l'association et la mairie.
- o Nomination d'un ou deux membre(s) de la commune sera interlocuteur de ce groupe de jeune

Une nouvelle réunion se fera prochainement avec eux un samedi matin pour exposer notre point de vue.

### 4.2-Présentation de devis

- Amédia - nouvelles propositions pour le renouvellement du matériel informatique :
  - achat du matériel : 6 643.50€ HT,
  - location du matériel : 219€ HT sur 36 mois soit au total : 7 884.00€ HT.
 François Moinet les rappelle pour avoir des informations complémentaires.
- Espace Emeraude : acquisition d'un désherbeur thermique : 2 290.00€ HT. **Non**
- SARL VEYSSIERE SEYLLER - remplacement des radiateurs dans la salle qui se situe sous la salle des fêtes : 1338.00€ HT. **OK**
- Budget des logements locatifs - Entreprise Marc DOUSSEAU : fermeture de la cage d'escalier dans le logement du presbytère à l'arrière l'Eglise : 475.20€ TTC. **OK.**

### 4.3-Comptes rendus

- Compte-rendu de la réunion du SIAEP du Blagour du 02 novembre 2017,
- Compte-rendu de la commission « Culture-patrimoine » du 11 octobre 2017.

### 4.4-Recensement de la population

Aucune réponse suite à l'appel à candidature de deux agents recenseurs.

Nous avons deux candidats avant l'appel à candidature.

### 4.5-Réunion publique relative aux rythmes scolaires

Elle est fixée au 17/11/2017 à 18h à la salle des fêtes de GIGNAC.

### 4.6- Voirie classée d'intérêt communautaire - Tableaux de classement

- Voirie rurale,
- Voirie urbaine,
- Places.

Lors de la prochaine séance, il sera soumis au conseil municipal le procès-verbal ainsi que le classement concernant notre voirie classée d'intérêt communautaire.

Pour information : la communauté de commune n'interviendra que sur les voies et places indiquées dans ce tableau qui servira de support définitif au calcul des charges afférentes à cette compétence.

### 4.7-Départ des médecins à la retraite

Proposition d'une rencontre avec les Maires des cantons de Vayrac, Souillac et Martel en présence des médecins de ces 3 cantons pour qu'ils expliquent leur problématique et trouver des solutions.

PR

#### **4.8- Construction de la cabane du meunier et du four à pain sur le site du Moulin**

La commune serait porteuse du projet et ce projet serait à mettre dans les investissements sur l'exercice 2018 pour récupérer la TVA.

Les financements : l'association Lo Patrimoni et le crédit agricole.

#### **4.9-Réhabilitation du Moulin à vent - Approbation du plan de financement définitif**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement définitif relatif à la réhabilitation du Moulin à vent et demande par un vote de valider ce plan de financement :

DEPENSES HT		RECETTES	
Entreprise Tournée du Coq	88 425.93 €	Ministère de l'Intérieur	4 000.00 €
		Conseil Régional	9 671.00 €
		Conseil Départemental	13 264.00 €
		Fondation du Patrimoine	20 843.70 €
		AG2R La Mondiale	15 000.00 €
		L'Association Lo Patrimoni	15 074.48 €
		La Commune de Gignac	10 572.75 €
<b>TOTAL</b>	<b>88 425.93 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>88 425.93 €</b>

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

– Approuve le plan de financement définitif présenté par Monsieur le Maire.

#### **4.10-Un point sur l'état des lieux du tri sélectif sur la commune**

Des visites chez les habitants sont organisées actuellement dans différents secteurs de la commune par le SYDED en accord avec la mairie.

**Prochaine séance du conseil municipal le 20 décembre 2017 à 20h30**

